



CANAAN CLUB DE FRANCE

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU CANAAN CLUB DE FRANCE tenue à Cérilly(Allier) lors de l'exposition Nationale d'Elevage, le samedi 22 septembre 2007

1. PARTICIPANTS

Laurence Aries
Paulette Cauvin
Jean-François Cuisinier
Odette Cuisinier

Laurent Douma
Annie Gesson
Béatrice Greuin
Jean-Marc Lenoir

Hélène Périn
Yves Régniés

**Le président déclare la séance ouverte
le samedi 22 septembre 2007 à 11 heures 55 minutes**

En l'absence d'Isabelle Demortain, l'assemblée générale désigne Béatrice Greuin pour remplir les fonctions de secrétaire.

2. COMPTE-RENDU

2.1 **Rapport moral du président, rapport du Trésorier**

2.1.1 Mot du président

Le président indique qu'un dégât des eaux a touché une partie des archives du Club, mais sans impact sérieux sur ces dernières.

Il fait le bilan de l'année 2007 en déplorant le manque d'engagement général de la part des membres du comité dans les activités de l'association.

Il donne ensuite lecture du courriel de Gérard Calendrin relatif aux pièces comptables qu'il n'a pas fournies à ce jour à la trésorière et au retard pris dans l'envoi des convocations à l'Assemblée Générale

Il et donne aussi lecture de la réponse faite par lui-même à ce message.

Le président s'engage devant l'assemblée à fournir les justificatifs manquants, et s'acquitte ce jour de ses cotisations de retard, ce qui règle ce point. Il ressort également après explication que les convocations à l'Assemblée Générale ont bien été envoyées le 28/08/2009.

Le président donne ensuite la parole à la trésorière.

2.1.2 Rapport de la trésorière

Les principaux postes de dépenses concernent d'une part les frais administratifs et la production des publications, d'autre part les frais afférents à l'organisation de la Nationale d'élevage,

Les recettes proviennent pour plus de la moitié des cotisations 2006-2007 des adhérents. Les inscriptions et participations au repas de la Nationale d'élevage représentent plus du 1/3 des recettes.

IDEM/NOTCCF20070901 - Date : 19/10/07 - Page 1 / 2

CANAAN CLUB DE FRANCE
Laurent Douma
30, rue du Beaulévrier
F-60380 Saint Quentin des Prés
Tél : +33 (0)3 44 13 29 60

INTERNET
Président : president@canaanclubdefrance.org
Secrétaire webmaster@canaanclubdefrance.org
Site : www.canaanclubdefrance.org

SECRETARIAT
Isabelle Demortain
5, rue Jules Verne
F-91120 Palaiseau
Tel : +33 (0)1 69 32 24 14

COMPTE DE RESULTAT DU CANAAN CLUB DE FRANCE - ANNEE 2006

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
Frais divers : publication journaux du club, publication revue "juger le chien de canaan", frais d'administration, petites fournitures, encre, papier, enveloppes, frais postaux,		Cotisations adhérents 2006-2007	
Achat trophées		Inscriptions + repas à la Nationale d'élevage 2006	
Frais Expo, spéciales de race et nationale d'élevage		Vente de la publication "juger le chien de Canaan" + DVD	
Lectures dysplasie		Lectures dysplasie	
Abonnement			
TOTAL CHARGES		TOTAL PRODUITS	
SOLDE CREDITEUR			
TOTAL GENERAL		TOTAL GENERAL	

2.1.3 Quitus aux responsables (approbation des comptes)

Le quitus est donné à l'unanimité et au Président et à la Trésorière.

2.1.4 Adhésions 2006 et tarification des adhésions 2008

Il y a eu 21 cotisations réglées en 2006. En raison de l'étalement des paiements des cotisations sur l'année et le chevauchement des adhésions d'une année sur l'autre, conformément aux statuts, l'évaluation du nombre exact d'adhérents dans l'exercice comptable en cours ne correspond pas exactement à la réalité.

Il est décidé de ne pas augmenter la tarification des adhésions en 2008.

Un appel à cotisation sera fait systématiquement en début d'année civile, avec un rappel quelques semaines plus tard.

2.2 Bilan des tests de caractère

En raison de l'absence de Gérard Calendrin, l'examen de ce point est reporté à une date ultérieure.

2.3 Questions diverses

2.3.1 Journal de l'association

Le Président indique qu'il ne peut plus assumer seul l'édition du journal et demande que l'on prévoie de définir dans la prochaine réunion de comité le contenu éditorial, ainsi que les personnes qui vont participer à la rédaction.

2.3.2 Versements en espèces

Il est rappelé qu'un reçu doit être délivré systématiquement pour tout encaissement, ce afin d'en garder une trace.

**Aucune autre question n'ayant été soumise pour cette assemblée générale,
la séance est levée le samedi 22 septembre 2007 à 13 heures 10 minutes**
